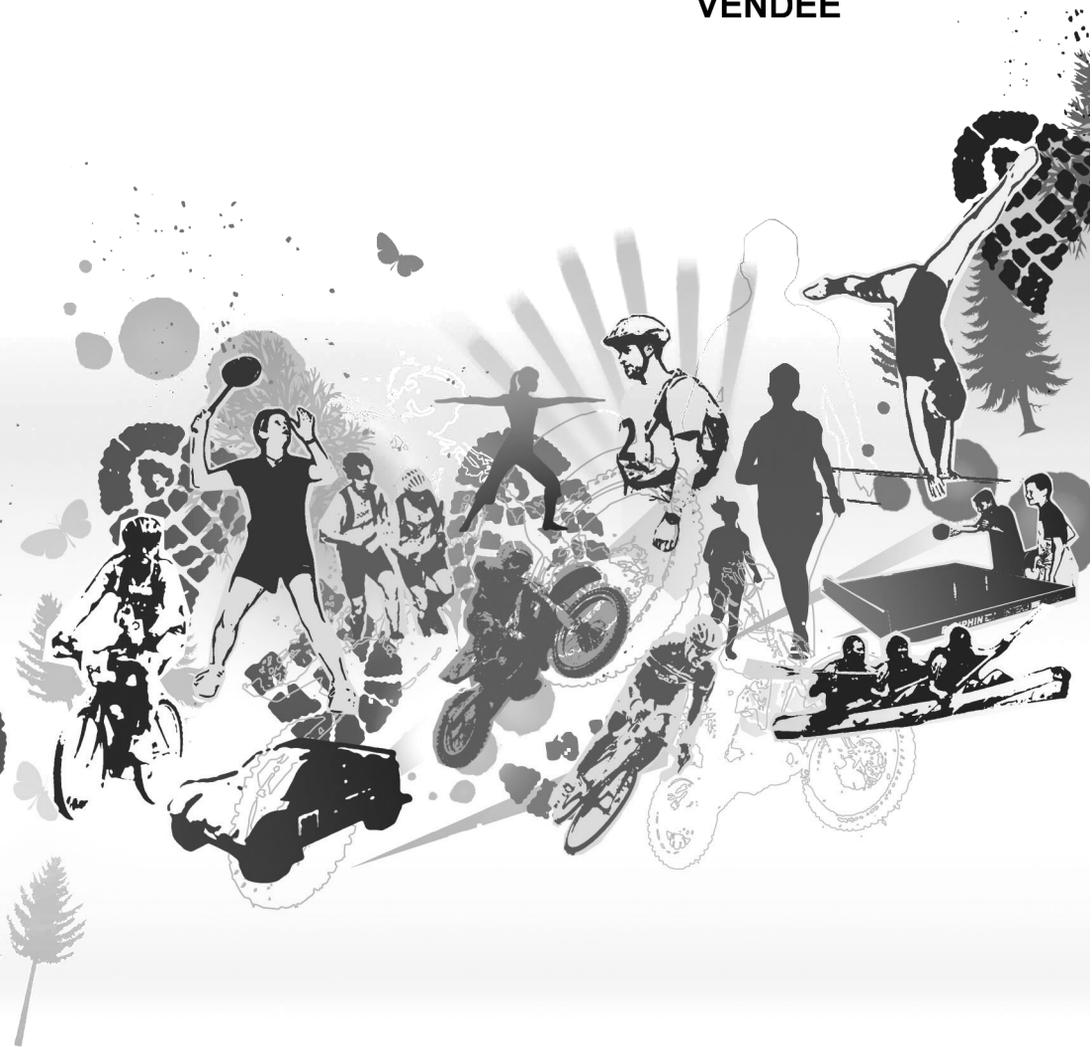


# wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
VENDEE



**ACTIVITES CYCLISTES  
ET DE PLEINE NATURE  
2021**

## LE MOT INTRODUCTIF A LA SAISON 2021 ACTIVITES CYCLISTES UFOLEP VENDEE

Bonjour à toutes et tous,

*Ça y est l'année 2020 est terminée , cela fut une année tellement compliquée pour tout le monde que nous sommes heureux de la voir derrière nous. Malheureusement l'année 2021 ne commence pas sous les meilleurs auspices, nous savons bien que vous toutes et tous êtes impatients de pouvoir reprendre vos activités en groupe, c'est ce qui ressort des commissions où j'ai pu assister, et cela est positif.*

*Malgré un plan de relance important mis en place à la rentrée 2020, les effectifs des associations connaissent une diminution sans précédent.*

*La vie associative est bien mise à mal en ce moment, et nous espérons que la solidarité, l'engagement, la mise en réseau et l'envie collective de s'associer pour pratiquer une activité physique prendront le dessus !*

*Nous vous espérons nombreux pour continuer à pratiquer au sein de vos associations, et valoriser le travail des responsables associatifs bénévoles qui s'investissent énormément dans cet objectif.*

*Preuve en est, des calendriers VTT et cycloport bien remplis, avec des responsables associatifs engagés pour trouver des solutions et permettre une pratique sportive !*

***Je souhaite sincèrement que les épreuves inscrites sur ce calendrier 2021 puissent se dérouler, pour que nous puissions retrouver ce lien qui nous unit tous ; les épreuves où la convivialité et le respect de tous sont présents, représentent une réelle force pour notre fédération !***

*Moi-même ainsi que toute l'équipe du comité, on vous souhaite une bonne année 2021 et qu'elle puisse vous apporter joie et bonheur et que vos projets se réalisent !*

**Bruno Gaborieau**

**Président du CD UFOLEP Vendée**



Maison des Sports  
202 Bd Aristide Briand 85000 LA ROCHE SUR YON  
07 71 06 57 24 ufolep.85@gmail.com

Site internet : <http://www.cd.ufolep.org/vendee>

Retrouvez nous sur facebook : UFOLEP85



**VOUS RETROUVEZ LES INFORMATIONS ET MISES A JOUR OFFICIELLES DU  
CALENDRIER TOUT AU LONG DE L ANNEE SUR NOTRE [SITE INTERNET](#) RUBRIQUE  
« SPORTIVES » CYCLOSPORT ou/et VTT**

# LE RESPECT DES CONTRAINTES SANITAIRES EN VIGEUR EST OBLIGATOIRE

**COVID-19**

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

**Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**

**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**

**Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**

**Éviter de se toucher le visage**

**Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**

**Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## CATEGORIES D'AGES ACTIVITES CYCLISTES UFOLEP SAISON 2021

(extrait des règlements nationaux)

### Catégorie Jeunes

Saison : 2021

Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2011	et le	31/12/2012
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2009	et le	31/12/2010
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2007	et le	31/12/2008
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2005	et le	31/12/2006

### Catégories Adultes Masculines

Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2002	et le	31/12/2004
Adulte masculin 20/29, nés entre le	01/01/1992	et le	31/12/2001
Adulte masculin 30/39, nés entre le	01/01/1982	et le	31/12/1991
Adulte masculin 40/49, nés entre le	01/01/1972	et le	31/12/1981
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1962	et le	31/12/1971
Adulte masculin 60 ans et plus, nés avant le	31/12/1961		

### Catégories Adultes Féminines

Adulte féminine 17/29, nées entre le	01/01/1992	et le	31/12/2004
Adulte féminine 30/39, nées entre le	01/01/1982	et le	31/12/1991
Adulte féminine 40 et plus, nées avant le	31/12/1981		

### Catégorie GSb

GSb né avant le	31/12/1955
-----------------	------------

**LES REGLEMENTS NATIONAUX SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DE LA COMMISSION NATIONALE DES ACTIVITES CYCLISTES UFOLEP :**

[www.ufolep-cyclisme.org](http://www.ufolep-cyclisme.org)

**COORDONNEES CLUBS CYCLO ET VTT 2021**

NOM DU CLUB	NOM du correspondant	ADRESSE	CP VILLE	N° Téléphone	Portable	e-mail
<b>VELO CLUB DES OLNES</b>						
- Cyclo	Gilles POUCKET	29 rue Henri Laborit	85340 OLNNE SUR MER		06 31 81 02 59	gilles.poucket@wanadoo.fr
- VTT	François FOURNIER	17 rue de Bel air	85100 LES SABLES D OLNNE		06 74 15 28 00	madobbeau44@hotmail.com
<b>LES SABLES VENDEE CYCLISME</b>						
- Cyclo	Jean LANDRIN	8,Impasse Henri Becquerel Le Château d'Olonne	85180 LES SABLES D OLNNE	02 51 32 14 84	06 63 18 58 21	jean.et.anne.marie@orange.fr
- VTT	Mickael FRANCOIS				06 88 59 77 42	choufrancois@orange.fr
<b>Mouilleron Sports Cyclisme</b>						
- Cyclo	Yvon PETUYA	4 Villeneuve	85000 MOUILLERON LE CAPTIF	02 51 62 16 63	06 46 60 11 66	petuya.yvon@orange.fr
- VTT	Pierre BERTHOME	58 rue du Moulin des oranges	85170 LE POIRE SUR VIE		06 75 33 15 93	pierre.berthome@wanadoo.fr
<b>La Roue Libre St Maixentaise</b>						
- Cyclo	Benoit MERIAU	53 rue de l'atlantique	85220 ST MAIXENT SUR VIE		06 73 57 29 44	ameliemeriau@orange.fr
- VTT	Bruno GABORIEAU	8 rue des Cormorans	85500 LES HERBIERS		06 78 47 57 97	gaborieau.bruno@orange.fr
<b>Sté Sportive Nieulaise</b>						
- Cyclo	David GUESDON	23 Rue du Moulin	85150 ST GEORGES DE P.		07 78 20 46 81	david.gued@orange.fr
- VTT	Xavier CHARBONNEAU	13 Rue Georges Normandin	85400 LES MAGNILS REIGNIERS	02 51 27 99 04	06 75 74 04 62	xavisa.charbon@orange.fr
<b>VELO CLUB DE VENANSAULT</b>						
- Cyclo	Alain BOUYER	4 la Garlière	85190 VENANSAULT		06 23 82 66 24	veloclubvenansault85@gmail.com
- VTT	Miguel COUSSEAU	16 rue du Coteau "Les essais"	85150 ST GEORGES DE P.		06 07 13 93 36	miguelcousseau@orange.fr
<b>St JEAN DE MTS VENDEE CYCLISME</b>	Christophe CORJON	5 rue des Poissons	85270 ST HILAIRE DE RIEZ		06 15 17 49 60	christophecorsjon@orange.fr
<b>Ste Vélocipédique Fontenay</b>	Yann BAPTISTE	23 allée MO de Gouges Villa Renaissance	85000 FONTENAY LE COMTE	02 51 52 26 34	06 38 13 67 51	yann.christelle7273@orange.fr
<b>AIZENAY VELOS SPORTS</b>	Emmanuel CORDIER	1 rue des Bouleaux	85 220 COEX	02 51 49 33 64	06 50 91 98 72	arnaud.manu@orange.fr
<b>CYCLO CLUB Serigné</b>	Jean Pierre BEJET	41 rue du Pré du Puits	85210 SERIGNE		06 07 19 86 19	c.c.serigne@gmail.com bejet.jean-pierre@orange.fr

## CYCLOSPORT

<b>LE PERRIER VELO CLUB</b>	Jean Charles WANTZ	11 Le Rohigo	56680 PLOUHINEC		06.82.93.26.83	le.perrier.vc@gmail.com
<b>CC Montois</b>	Claude VRIGNAUD	73 rue du stade	85190 VENANSAULT		06 87 99 08 94	claudecycle@gmail.com
<b>VC LUCONNAIS</b>	Nicolas PERCOT	10 impasse de la Grande Forge	85000 LA ROCHE SUR YON	02 51 05 96 19		nml.percot@orange.fr
<b>VC ST GILLES</b>	Alain ROBERT	2 imp des Marronniers	85800 GIVRAND		06 03 59 44 27	alainrobert085@orange.fr
<b>Coex Olympique Cycliste</b>	Bernard PAQUEREAU	14 rue des Acacias	85220 COEX		0619 52 16 15	paquereau.bernard@orange.fr
<b>Vélo Sport Dompierrois</b>	Jean Noel BLANCHARD	7 rue de la Gite	85170 LE POIRE SUR VIE		07 89 52 25 91	jnblanchard@hotmail.fr
<b>AMICALE LAÏQUE RIVES D'AUTISE</b>	Michel GAUDUCHON	142 rte de Fontenay	85420 OULMES	02 51 52 41 87		michel.gauduchon@orange.fr
<b>VENDEE SPORT LANGONNAIS</b>	Laurent BONNAUD	5 rue du Pontreau	85370 LE LANGON	02 51 00 52 17	06 87 61 32 93	lolovel@orange.fr
<b>V3C</b>	Thierry CHACUN	Le Sablon	85140 ST MARTIN DES NOYERS		06 62 67 44 70	famillechacun@yahoo.fr

## VTT

NOM DU CLUB	NOM du correspondant	ADRESSE	CP VILLE	N° Téléphone	Portable	e-mail
<b>Vélo Club Sport Bazogeais</b>	Sandrine FIQUET	21 les redoux	85390 CHAVAGNE LES REDOUX		06 27 32 90 22	fiquet.sandrine@orange.fr
<b>CHAUCHE VTT</b>	Julien GRIS	3 L'orée de Grasla	85140 CHAUCHE		06 38 53 32 35	sarljuliengris@gmail.com
<b>Vélo Club Chantonay</b>	Emmanuel GOUNORD	10 rue des Frênes	85320 PEULT		06 81 63 64 15	manugounord@gmail.com
<b>VTTards Garnachois</b>	Eric GAUDIN	14 chemin des Primeveres	85300 CHALLANS		06 52 44 58 94	ericgaudin85@gmail.com
<b>Roche Vendée Cyclisme</b>	Stéphane BLANCHARD	250 la Sicaudière	85310 ST FLORENT DES BOIS		07 89 46 68 13	b.steps@hotmail.fr

## AUTRES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

NOM DU CLUB	NOM du correspondant	ADRESSE	CP VILLE	N° Téléphone	Portable	e-mail
<b>AL Aubigny</b>	Emmanuel MOREAU	7 allée des Chaumes	85430 AUBIGNY	02 28 15 50 15		emmanuel.moreau10@wanadoo.fr
<b>Raid St Martin</b>	Hermann CARRE	221 chemin de la Turquie	85140 ST MARTIN DES NOYERS	02 51 48 43 31		vanessa.hermann@orange.fr

**Joue ta carte sport mais avec les atouts coeur**

## LES 10 REGLES D'OR

- 1 J'évite les activités intenses par des températures extérieures inférieures à -5°C ou supérieures à 30°C et lors des pics de pollution
- 2 Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort\*
- 3 Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 minutes d'exercice à l'entraînement comme en compétition
- 4 Je ne fume jamais 1 heure avant ni 2 heures après une pratique sportive
- 5 Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort\*
- 6 Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures)
- 7 Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général
- 8 Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.
- 9 Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 minutes lors de mes activités sportives.
- 10 Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort\*

**1 VIE = 3 GESTES**

**LA MORT SUBITE DU SPORTIF TUE 3 PERSONNES PAR JOUR**

**CONTACTEZ-NOUS : huitdecoe.ur85@yahoo.fr**

\* quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performances, ou les résultats d'un précédent bilan cardiaque

## CODE DU SPORTIF

**Etre sportif, c'est s'engager à :**

**Connaître les règles du jeu et s'y conformer ;**

**Respecter les décisions de l'arbitre ;**

**Respecter les adversaires, partenaires et officiels ;**

**Refuser toute forme de violence et de tricherie ;**

**Etre maître de soi en toutes circonstances ;**

**Etre loyal dans le sport et dans la vie ;**

**Etre exemplaire, généreux et tolérant**

## **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ACTIVITES CYCLISTES :**

Loisir    Entraînement  
Sortie de reconnaissance    Echauffement    Compétition ...



## COMMISSION CYCLOSPORT VENDEE



Afin d'optimiser le fonctionnement de l'activité cycloSPORT en Vendée, et afin que cette organisation ne repose pas que sur certaines personnes, il est indispensable que l'ensemble des clubs se prenne en main pour veiller à organiser au mieux leurs courses, et le championnat en général. Voici la répartition de responsabilités établies

MISSIONS	RESPONSABLE
Suivi et préparation du calendrier	Jean Pierre DARRIEUX
Suivi et avis des demandes d'autorisation en Préfecture	Jean Pierre DARRIEUX
Gestion des arrivées sur les courses (avec caméra )	Le club organisateur+ le délégué
Gestion des résultats suite à la course (attribution points montées-descente, attribution points challenges, suivi des cartons compétiteurs en cours de saison) Mise en ligne des résultats, communication avec les autres départements	UFOLEP 85
Gestion et suivi matériel (caméra, sac communication, ...)	Clubs (le club « suivant » se charge de récupérer le matériel sur la course précédente)
Suivi des résultats du challenge individuel aux points	Alain ROBERT
Relations speakeur	Chaque club organisateur
Suivi organisation des épreuves officielles	Jean Pierre Bejet

### Coordonnées :

⇒ Jean Pierre DARRIEUX 06 80 27 54 79 ufolep.jpdarrieux@gmail.com

⇒ Jean Pierre BEJET 06 07 19 86 19 bejet.jean-pierre@orange.fr

⇒ Alain ROBERT 06 03 59 44 27 alainrobert085@orange.fr

⇒ Yvon PETUYA 06 46 60 11 66 petuya.yvon@orange.fr

Retrouvez toutes les coordonnées des responsables de clubs au sein de ce livret

### UFOLEP VENDEE

Maison des Sports 202 Bd Aristide Briand 85000 LA ROCHE SUR YON

Coordonnées : 07 71 06 57 24 ufolep.85@gmail.com

Site internet : <http://www.cd.ufolep.org/vendee>

Retrouvez nous sur facebook : UFOLEP 85



# VENDEE

## LE DÉPARTEMENT

A noter : éléments en bleu : nouveautés 2021

Les courses cycloport UFOLEP Vendée sont ouvertes à tout licencié UFOLEP ( R5 code 26012) détenteur d'une carte cycloport dûment homologuée.

Les courses cycloport UFOLEP Vendée sont aussi ouvertes aux licenciés autres fédérations : cf document à suivre « FICHE TECHNIQUE CONCERNANT L'OUVERTURE AUX LICENCIES DES AUTRES FEDERATIONS» pour toute précision.

Retrouvez les règlements Nationaux UFOLEP en ligne: <https://www.ufolep-cyclisme.org/>

## La licence

Même si elle est individuelle, la licence UFOLEP ne peut être délivrée qu'au titre d'une association affiliée UFOLEP. Elle est valable pour la saison sportive UFOLEP allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année civile suivante.

La carte cycloport, qui détermine entre autres les catégories d'âge, est désormais référencée par année civile (à cheval sur 2 saisons sportives UFOLEP) : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Toute personne occupant un poste de dirigeant, délégué ou commissaire doit être titulaire d'une licence UFOLEP.

## Article 1 – ENGAGEMENTS

Ils devront parvenir au club organisateur **EXCLUSIVEMENT VIA LE SITE INTERNET**:

<http://www.ufolep-cyclisme.org>

Ouverture des inscriptions jusqu'à 48h avant la course. Sinon inscription sur place.

Retrouvez le tutoriel explicatif à la suite de ce document et sur notre site internet :

<http://www.cd.ufolep.org/vendee> Rubrique vie sportive – cycloport

Montant des engagements :

↳ Course sur circuit :

⇒ 20 ans et plus : 5 €

⇒ 17/19 ans : 2 €

⇒ 11/12, 13/14 et 15/16 ans : Gratuit

⇒ Course en ligne ou à étapes tarif déterminé par l'organisateur validé par le CD

(10 euros : course organisée par le VC Venansault le 30 mai / pas d'engagement sur place)

Le carton compétiteur est facturé 1 euro par cycloportif.

Tarifs pour les non licenciés UFOLEP cycloport (catégories à partir de 17 ans) : 10 euros (15 euros sur place).

(15 euros : pour la course organisée par le VC Venansault le 30 mai / pas d'engagement sur place)

Tarifs pour les non licenciés UFOLEP cycloport (catégories 9/10, 11/12, 13/14 et 15/16) : 3 euros (5 euros sur place).

Rappel : présentation de la licence hors UFOLEP de la saison en cours sur place obligatoire.

## Une boisson sera offerte à tous les participants

Reversement de 0,50 € par coureur âgé de 11 à 16 ans (pour les jeunes cycloportifs uniquement : application de ce reversement à compter de 2022), et 1 euro par coureur âgé de 17 ans et plus au comité départemental UFOLEP.

Pour toutes les catégories, une majoration de **2 € pour les licenciés UFOLEP** sera demandée à ceux qui s'engagent sur place.

L'absence non excusée sur la ligne de départ de tout licencié (de Vendée) inscrit entraînera, pour l'intéressé une amende de **1 €** pour les 13/14, 15/16 et 17/19 ans et de **2 €** pour les autres (amende versée au Comité Départemental UFOLEP en fin de saison).

**Les coureurs et les accompagnateurs s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur.**

**L'inscription aux courses inscrites au calendrier vaut acceptation du règlement.**

## **Article 2 – DELEGUE DE L'EPREUVE**

**LE DELEGUE DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE LICENCIE UFOLEP**

Le délégué de l'épreuve est présenté aux concurrents avant chaque départ.  
En cas d'indisponibilité le délégué doit prévoir et prévenir son remplaçant.  
S'il n'est pas présent, le Directeur de course assure ses fonctions.

Le délégué est présent **(il ne participe pas à l'épreuve)**

**Si un délégué est absent (et non remplacé à sa demande) , une amende de 25 euros sera envoyée au club concerné.**

**Le rôle et les missions du délégué sont décrites précisément sur le document annexe distribué à tous les clubs en début de saison, ce document est aussi disponible sur internet.**

## **Article 3 – SIGNATURES – RETRAIT DU DOSSARD**

L'ouverture des signatures se fera 1 heure avant le début de l'épreuve.

**Seuls les participants sont habilités à se présenter à la signature munis de leur licence UFOLEP et de leur carte compétiteur cyclo sport dûment complétées et signées.**

En l'absence de ces documents, le concurrent ne pourra pas participer à l'épreuve.

Les licences et cartes seront conservées par les organisateurs.

Idem pour les licenciés hors UFOLEP : présentation de la licence hors UFOLEP de la saison en cours sur place obligatoire.

Le délégué de l'épreuve assistera aux signatures.

Chaque licencié devra se munir de 4 épingles. L'agrafage du dossard se fera sur la poche (à droite ou à gauche en fonction du sens du podium) une mauvaise lecture du dossard induira le non-classement du coureur concerné.

## **Article 4 – DEPART**

Les licenciés se présenteront sur la ligne quelques minutes avant le départ pour l'appel (**RAPPEL : L'APPEL est OBLIGATOIRE**).

Pendant l'appel, le responsable de l'organisation ou son représentant, accompagné du délégué de l'épreuve, fera un tour de circuit pour s'assurer de son bon état et de la mise en place des signaleurs et commissaires.

## **Article 5 – MATERIEL**

**Extraits règlements nationaux UFOLEP (article C/10) – Respect des normes UCI:**

La conformité du matériel est sous la responsabilité du licencié Le délégué de course devra interdire le départ d'un cyclo sportif dont le matériel n'est pas conforme à la réglementation.

La propulsion de la bicyclette doit être uniquement assurée par les jambes ( chaîne musculaire inférieure) dans un mouvement circulaire, à l'aide d'un pédalier.

La bicyclette, y compris ses accessoires et dispositifs, ne doit présenter aucun danger pour son utilisateur ainsi que pour tous les autres participants aux épreuves.

La structure de la bicyclette reliant la selle, le pédalier et la fourche avant, doivent être de forme triangulaire. Ses éléments doivent être des tubes ou profils dont la forme est libre.

Leur épaisseur minimale est de 2,5 cm ; leur largeur maximum est de 8 cm pour la cadre et de 5 cm pour les haubans arrière, la fourche et le tube de selle.

La bicyclette sera pourvue d'un guidon permettant de la diriger en toutes circonstances et en toute sécurité.

Les guidons de forme particulière ( delta .... ) ou additionnels ( avec prolongateurs, de triathlètes, en forme de cornes ... ), et dans la mesure où leur longueur hors tout y compris les accessoires additionnels, ne dépasse pas une limite fixée à 15 cm en avant de la verticale passant par l'axe de la roue avant, ne sont autorisés que dans les épreuves suivantes :

- Piste : poursuite individuelle et par équipe – 500 m ou 1000 m. ou – Epreuves contre la montre

Les freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves et pour toutes les catégories.

Dans toutes les autres épreuves, le guidon sera de type classique et la prise en main ne pourra se situer au-delà d'une verticale passant par l'axe de la roue avant.

Les roues de la bicyclette doivent être de diamètre égal et avoir au moins 12 rayons. **Pour plus amples**

**informations, consulter le site de l'UCI.**

Le casque à coque rigide est aux normes UCI.

Les commissaires devront interdire le départ d'un cycloportif dont le matériel n'est pas conforme à la réglementation.

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le cycloportif est mis hors course et disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

## **Article 6 – TENUE**

Nous croyons utile de rappeler que par sa conduite et ses attitudes (respect des autres concurrents ,des commissaires et des membres de l'organisation), le cycloportif donne l'occasion de juger le sport qu'il pratique et l'IMAGE de la Fédération à laquelle il appartient.

Le cycloportif se doit de toujours conserver une tenue décente et appropriée.

Le port du maillot ou de la combinaison auquel appartient le licencié, est obligatoire

Le port du maillot de champion départemental ,régional ou national individuel est **obligatoire** en dehors des épreuves officielles (Championnats Départementaux, Régionaux et Nationaux). **Tout coureur ne portant pas son maillot distinctif ne sera pas classé.**

Sur les maillots de Champion National ne peut figurer aucune autre publicité que celle du partenaire national.

Le port du maillot Champion UFOLEP d'une discipline n'est autorisé que dans les épreuves de cette discipline

Les maillots strictement publicitaires, ainsi que les maillots de groupes sportifs professionnels sont interdits (pour tout autre point concernant la tenue, cf règlements nationaux article C-11 « tenue vestimentaire »).

**Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les catégories, pendant les compétitions mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits** (Route- Contre la montre).

Les cycloportifs qui ne seront pas pourvus de cette protection se verront interdire le départ .Chaque concurrent devra le conserver correctement attaché, durant toute l'épreuve. Tout contrevenant sera mis hors compétition.

## **Article 7 –AVANT ET PENDANT L'EPREUVE**

- **Les cycloportifs seront tenus de respecter le Code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée**, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Les participants doivent obligatoirement présenter une licence UFOLEP Cyclo en cours de validité
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Il est interdit de :

- ☞ Monter à bord, se faire tracter ou s'abriter derrière un véhicule motorisé (suspension)
- ☞ Ne pas respecter le parcours :déviation volontaire, raccourcis, ...  
(suspension)
- ☞ Passer la ligne d'arrivée avec un dossard en dehors de l'épreuve
- ☞ Freiner volontairement ou de s'arrêter pour ne pas être classé (montée immédiate en catégorie supérieure)

Lorsque plusieurs catégories courent sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cycloportif rejoint par un ou plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (nt), **sous peine de déclassement**.

Sur les petits circuits, tout participant doublé peut être invité par les commissaires à abandonner et retirer son dossard si sa présence risque de fausser le bon déroulement de l'épreuve.

Tout concurrent doublé n'a plus le droit de jouer quelque rôle que ce soit dans l'animation de l'épreuve. Les commissaires se réservent le droit d'arrêter les doublés avant le dernier tour.

Ces doublés doivent OBLIGATOIREMENT se laisser décrocher du peloton ou du groupe et cacher leur dossard au passage de la ligne d'arrivée, sous peine de sanction.

### **Véhicule ouvreur de course**

Lorsqu'un véhicule ouvrant la course ne peut doubler le peloton à cause de coureurs gênant le passage, ces coureurs seront systématiquement déclassés.

## **Article 8 - CHANGEMENT DE ROUES-INCIDENTS MECANQUES**

Si le circuit est inférieur ou égal à 3 km, le cycloportif pourra changer de roue au podium sous le contrôle du délégué ou du responsable de l'organisation. (Le bénéfice du tour sur crevaison pourra éventuellement être accordé par le Directeur de l'épreuve sur les circuits de moins de 3 km. Le bénéfice du tour de crevaison ne pourra être accordé qu'une seule fois, avant les 10 derniers km de l'épreuve.

Sur un circuit supérieur à 3 km, aucun bénéfice de tour, le changement s'effectuera au podium sous le contrôle du délégué ou du responsable de l'organisation.

Pour une épreuve en ligne, le changement s'effectuera à l'arrière de la course **sur le côté droit de la chaussée**.

## **Article 9 – ARRIVEES, CLASSEMENTS, PRIMES**

Pour toute cérémonie protocolaire, la tenue cycliste est obligatoire. En cas de non respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium.

Le non respect de cette obligation entraînera la suppression de la récompense mais les points relatifs à la place obtenue seront conservés.

Dans chaque catégorie un classement « scratch » sera établi.

A MINIMA le vainqueur du classement scratch, et les 5 premiers ufolépiens seront récompensés (sans cumul de récompenses).

Les coupes, gerbes et lots ne seront pas attribués lorsqu'un participant sera absent ou non en tenue réglementaire à la cérémonie protocolaire (sauf cas de force majeure).

Les primes ne seront pas attribuées en cas d'abandon (sauf cas de force majeure).

Le nombre de primes est limité à **2** par participant.

Si un coureur fait des primes répétées sur plusieurs courses à la suite, la question de supériorité manifeste sera étudiée par la commission cycloport UFOLEP Vendée.

Dans le cas exceptionnel de problème de gestion des arrivées (exemple : problème de caméra) il n'y aura aucun point attribué au challenge individuel (ni pour la montée de catégorie).

Le vainqueur d'un point chaud ou du classement du meilleur grimpeur devra se présenter en tenue cycliste aux couleurs de son club pour se voir remettre sa récompense.

Dans les courses à catégories multiples, l'entraide entre coureurs de catégories différentes est :

- ☞ Possible pour les arrivées communes
- ☞ Interdite pour les arrivées décalées

A l'issue d'une épreuve (lors de la remise), le commissaire ou l'organisateur doit faire mention, sur la carte cycloport de chacun des 5 premiers, de la place obtenue ainsi que de la date et du lieu de l'organisation.

Toutefois, même si les organisateurs ont oublié d'inscrire les places sur la carte, un cycloportif remplissant les conditions nécessaires inscrira lui-même ces mentions ET devra, **de lui-même**, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale la carte correspondant à sa nouvelle catégorie. Le non respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction infligée par la commission départementale ou par la commission disciplinaire de 1ère instance.

## **Article 10 – LE SURCLASSEMENT**

**Cf règlements Nationaux (article B3)**

## **Article 11--DISTANCES , BRAQUETS , NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES :**

Fiche n°6

### **REGLEMENTATION GENERALE DES ACTIVITES II/ NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES – DISTANCES - DUREES - BRAQUETS**

#### **I-1/ CYCLOSPORT bloqué se verra**

CATEGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES	REMARQUE
Jeunes masculins et féminines 10 ans et moins	5,60 m	5 km	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition. 1 épreuve par semaine Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course	<b>ATTENTION !</b>  Le blocage des dérailleurs est <b>strictement</b> interdit.  Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra <b>INTERDIRE</b> le départ.
Jeunes masculins et féminines 11/12 ans	6,40 m	10 à 12 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes masculins et féminines 13/14 ans	7,01 m	35 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes masculins et féminines 15/16 ans	7,62 m	60 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
4a et 4b (Féminines et Masculins)	Libre	60 km	1 épreuve par jour (1)	
3 <sup>e</sup> CATEGORIE (Féminines et Masculins)	Libre	70 km (1)	1 épreuve par jour (1)	
2 <sup>e</sup> CATEGORIE (Féminines et Masculins)	Libre	80 km (1)	Libre	
1 <sup>e</sup> CATEGORIE (Féminines et Masculins)	Libre	90 km	Libre	
FEMININES ADULTES	Libre	50 km	1 épreuve par jour (1)	
		<b>Remarque :</b> Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir soit avec les « 4a » soit avec les « 3 <sup>e</sup> catégorie » (Choix à faire pour la saison entière) : elles feront la même distance, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée.		

- (1) Dérogation possible pour épreuves en ligne et épreuves à étapes (dérogation délivrée par la commission sportive du département où se déroule l'organisation).

## **Article 12 : CATEGORIES DE VALEUR :**

### **Accueil en UFOLEP**

Tout nouveau licencié sera accueilli comme indiqué dans le règlement national.

Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories, dès la 1<sup>ère</sup> victoire le nouveau licencié montera directement en catégorie supérieure.

**Cf règlements nationaux pour tout autre point. Se référer aussi aux tableaux présents dans ce livret, extrait de ces règlements**

## **Article 13 - CHANGEMENT DE CATEGORIE**

ATTENTION NOUVELLE MODALITE :

Selon les règlements Nationaux, il est précisé que « même à l'essai, un cycloport ne peut courir occasionnellement en catégorie supérieure.

### ► **Descente:**

La rétrogradation d'un coureur doit résulter d'une difficulté durable à suivre le rythme du peloton de sa catégorie. Elle n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultat, pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.

Sur sa demande un cycloportif pourra être reclassé en catégorie inférieure après accord de la commission départementale :

↳ *En début de saison :*

- ♦ Au vu des résultats de l'année précédente

↳ *En cours de saison :*

- ♦ Si le licencié a participé à 3 épreuves au minimum

Il ne doit pas avoir fait de place dans les 10 premiers la saison précédente (sauf cas exceptionnels, exemple : cas médical).

S'il réalise une victoire OU 3 places (dans les 5 premiers), le coureur sera remonté automatiquement et ne pourra pas demander une nouvelle descente pendant 2 saisons complètes.

*Remarque : pour ceux de moins de 60 ans ayant demandé une descente : remontée si 1 victoire ou 3 places.*

Pour être étudiées, les demandes devront impérativement être présentées par le représentant du club le jour de la réunion de la commission départementale de mi saison (fin avril – début mai de l'année en cours).

► **places possibles pour les GS, 3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ères</sup> catégories: (hors championnats départemental et régional) : cf règlement national**

Pour cette nouvelle saison, la commission départementale a adopté les modalités suivantes :

### **Pour toutes les catégories, quelque soit le nombre de participants**

Les cycloportifs de plus de 17 ans seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront dans leur catégorie 30 points sauf pour :

- Les GS de moins de 50 ans : montée à 20 points en 3<sup>ème</sup> cat
- Les 3<sup>ème</sup> catégorie de moins de 60 ans : montée à 20 points en 2<sup>ème</sup> cat
- Les 2<sup>èmes</sup> catégorie : montée à 30 points OU montée systématique en 1<sup>ère</sup> à partir de 3 victoires ( quelque soit le nombre de participants au départ)

Et

pour tout 4<sup>e</sup> âgé de 50 ans et moins, montée dès la 1<sup>ère</sup> victoire ; pour un coureur de 3<sup>ème</sup> catégorie âgé de 40 ans et moins montée dès la 1<sup>ère</sup> victoire. Aussi, ceux qui ont plus de 60 ans au [31/12/2020](#) et qui ont demandé une descente reprendront le cycle normal, quelque soit leur catégorie

## Attribution des points :

### ► Si 10 et plus de 10 participants dans la catégorie

Points aux 5 premiers relativement au classement scratch.

Une Victoire	Compte pour	10 points
Une deuxième place		7 points
Une troisième place		6 points
Une quatrième place		4 points
Une cinquième place		3 points

La place des 5 premiers est indiquée sur la carte spécifique.

### ► Si moins de 10 participants dans la catégorie

- Le vainqueur marque 5 points. Sa place est notée sur la carte spécifique.
- Les autres partants ne marquent pas de points. Leur place n'est pas notée

**Les cartes de catégories supérieures seront à réclamer par le Président du Club ou par le Responsable de Section à l'UFOLEP Vendée**

☞ Dans une course à étapes :

Seule la place au classement général compte pour la montée.

☞ La commission cyclo sportive départementale se réserve le droit de surclasser un cyclo sportif en cas de supériorité manifeste même s'il ne totalise pas le nombre de victoires ou de points.

☞ Les résultats réalisés lors d'un contre la montre individuel compteront pour les montées (sauf championnats départementaux et régionaux).

☞ Tout cyclo sportif qui aura monté d'une catégorie ne pourra pas prétendre à une rétrogradation la saison suivante .

## Rappels :

- **3e catégorie FFC : il sera désormais possible d'accepter en double licence un licencié 3e catégorie FFC (masculin ou féminin) ayant 100 points ou moins au classement régional FFC paraissant en fin d'année. Un néo-licencié Ufolep licencié en 3e catégorie FFC voulant pratiquer le cyclocross ne pourra commencer la saison et donc avoir une carte de compétiteur qu'après la parution de ce classement.**
- **Autre point important : un double licencié UFO/FFC montant en 3e catégorie FFC en cours de saison, n'aura plus à choisir sa fédération et pourra terminer la saison en Ufolep. Par contre, pour savoir s'il pourra avoir accès à la carte de compétiteur la saison suivante, il faudra attendre la parution du classement FFC de fin d'année pour connaître le nombre de points qu'il aura marqués en cours d'année.**
- **Les commissions techniques seront tenues de nous signaler les noms de leurs licenciés étant dans ce cas et leur nombre des points . En effet, pour les nationaux nous n'aurons que ces éléments pour vérifier si un 3e catégorie FFC est admissible ou pas. La carte comportera dorénavant ces nouvelles mentions.**

### ► Spécificités pour les Grands Sportifs :

**4a & 4b : ces deux catégories marqueront désormais des points, les 4a pour monter en 3e catégorie, les 4b pour monter en 4a. Le nombre de points pour monter de catégorie est celui fixé par le règlement national, en sachant qu'il est possible pour un département de durcir ce critère (diminuer le nombre de points) pour faire monter les coureurs.**

**Donc un 4b ayant totalisé 20 points montera en 4a, là, s'il totalise à nouveau 20 points il montera en 3e catégorie. (cf commission du 08/10/2015).**

S'il finit la saison en 4a, il redescendra automatiquement en 4b la saison suivante. S'il finit la saison en 3e catégorie, il ne sera redescendu que d'une seule catégorie et sera versé en 4a.

- Cette nouvelle mesure a pris effet dès la saison route 2016 ; cette mesure est toujours en vigueur.

#### **EXTRAIT REGLEMENT NATIONAL :**

##### *I. Cas des « 4<sup>e</sup> catégorie » :*

- Les compétiteurs âgés de 65 ans et plus, ne peuvent être classés en 4b que si, auparavant, ils ont été classés 4a.
- Les deux catégories 4a et 4b courent ensemble et marquent des points comme les autres catégories.
- Les points leur sont attribués en fonction de la place obtenue au classement scratch.
- Les 4b qui accèdent à la catégorie 4a redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4b.
- Les 4b qui accèdent à la 3<sup>e</sup> catégorie redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4a, sans possibilité de reclassement en 4b pour la dite saison. Ils ne peuvent être descendus que d'une seule catégorie.
- Cas des 4b âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédent
  - a) Les 4b, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, monteront en 4a en application du Règlement National et des dispositions spécifiques départementales (qui sont obligatoirement plus restrictives que le règlement national).
  - b) Les 4a, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3e catégorie mais, en aucun cas, ils ne pourront dépasser le « nombre maximum de points et/ou de victoires » prévu aux dispositions départementales. Si cette clause n'est pas respectée, le cyclosporitif concerné sera immédiatement monté en 3<sup>e</sup> catégorie aux conditions prévues par le Règlement National ( Alinéa 5 des Remarques notifiées ci-dessus)

### **Article 14 – POINTS CHAUDS ET MEILLEURS GRIMPEURS**

Le nombre total de victoires aux points chauds et au meilleur grimpeur au cours d'une saison est limité à :

- ☞ 5 pour la 1<sup>ère</sup> Catégorie
- ☞ 3 pour la 2<sup>ème</sup> Catégorie
- ☞ 2 pour la 3<sup>ème</sup> Catégorie, les Grands Sportifs et les 15/16 ans.

Le vainqueur d'une épreuve ne peut en aucun cas cumuler sa victoire avec celle des points chauds ou du meilleur grimpeur, par conséquent la récompense sera attribuée aux 2<sup>èmes</sup> de ces classements.

### **Article 15 – RECLAMATIONS**

Elles doivent se faire auprès du responsable de l'organisation dans les quinze minutes qui suivent la proclamation des résultats (cf application de l'article C16 du règlement national)

Toute réclamation doit être confirmée dans les 48 heures suivant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi :

- Par un chèque de caution de 80 € au nom du Club ou du réclamant
- Par écrit sous couvert du Président du club ou du Responsable de section

Aucune réclamation verbale ne sera prise en compte.

Toute demande de sanction émanant de la commission cyclosporitif sera soumise au Comité départemental UFOLEP.

*Adresse d'expédition pour les confirmations de réclamation :*

**UFOLEP Vendée  
202 boulevard Aristide Briand  
85000 LA ROCHE SUR YON**

### **Article 16 – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP**

**Aucun titre départemental ne pourra être attribué à un ex élite ou 1<sup>ère</sup> catégorie FFC de moins de 40 ans.**

### **Epreuve qualificative au Championnat national UFOLEP :**

Championnat Départemental

Réservé aux licenciés UFOLEP Vendéens.

Un règlement particulier de cette course sera fourni ultérieurement.

A ce titre :

Tout licencié inscrit dans un club Vendéen désireux de participer à cette compétition devra impérativement, **avant la date du départemental** avoir disputé avant l'épreuve de qualification au moins :

**3 épreuves dans le département pour la saison en cours (pour les vététistes ufolep : peuvent être comptabilisées 3 courses VTT). Sauf pour les minimes (pas de minimum).**

Les cinq premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés comme prévu dans le règlement départemental.

Les catégories concernées sont les catégories d'âge.

Pour que le maillot soit attribué « il faudra au moins **3 concurrents** par catégorie, quelque soit la catégorie.

Les vainqueurs départementaux vendéens 2020 devront, pour pouvoir participer à l'épreuve qualificative 2021, avoir fait au minimum 30% des courses du calendrier vendéen UFOLEP en 2020 ([non applicable cette année](#)).

- Remarque complémentaire : tout licencié UFOLEP cycloport Vendée n'ayant pas participé au départemental n'aura pas le droit de candidater aux sélections au national.

Si toutefois une date au calendrier UFOLEP 85 n'était pas définie officiellement pour le Championnat Départemental Cycloport de Vendée, les candidats à la sélection au National devront obligatoirement participer à un Championnat Départemental dans un autre Département (voire un championnat Régional si toutefois ils n'étaient pas accepté sur un départemental), et fournir leur attestation de présence à cette compétition.

#### **Prix des engagements :**

Idem course classique

### **Article 17 – CHAMPIONNAT REGIONAL UFOLEP**

Les situations 2020 seront examinées au cas par cas .

### **Article 18 – CHAMPIONNAT NATIONAL UFOLEP**

Les coureurs participant au championnat national se verront remettre un maillot de la délégation de Vendée contre un chèque de caution d'un montant de 50€. Ils devront avoir rendu ce maillot avant le 1<sup>er</sup> septembre de la même année à la personne qui leur aura remis.

A défaut l'UFOLEP encaissera le chèque de caution.

Si toutefois un coureur s'inscrit, mais ne participe pas et ne produit pas de justificatif, l'amende et les frais associés lui seront imputés.

#### **Aucun titre national ne pourra être attribué à un ex élite ou 1<sup>ère</sup> catégorie FFC de moins de 40 ans.**

Tout licencié désireux de participer à cette épreuve devra IMPERATIVEMENT avoir participé au Championnat Départemental et à un Championnat Régional (local ou dans une autre région si celui-ci n'est pas organisé dans la région).

↳ *Critères de sélection :*

☞ Le Champion Départemental et le Champion Régional de chaque catégorie d'âge seront automatiquement pré-qualifiés.

☞ Les résultats au Challenge Individuel Cycloport seront un critère de sélection.

☞ Les équipes départementales sont composées de 5 cycloportifs et de 1 remplaçant.

**Ces 6 membres seront sélectionnés par la commission Cycloport, SEULE JUGE DES SELECTIONS DEFINITIVES.**

Tout cycloportif désireux de participer au championnat national UFOLEP devra impérativement , par l'intermédiaire de son club, faire une demande par mail de candidature.

Le classement définitif, établi par la Commission Cyclospor, permettra de retenir **5** titulaires, **1** remplaçants et **3** suppléants sélectionnables en cas de désistement.

La liste des sélectionnés sera publiée dans la semaine suivant le Championnat Régional.

Faute d'un nombre suffisant de Cyclosporifs acceptant leur sélection, la Commission se réserve le droit de retenir des sportifs ne répondant pas à tous les critères de sélection.

## **Article 19 – DISCIPLINE**

### ***Le barème des sanctions disciplinaires – extrait règlement disciplinaire National***

#### **LISTE PROPORTIONNELLE DES SANCTIONS :**

**1. SANCTIONS : allant de l'élimination de la rencontre, du stage, etc. à 4 semaines de suspension, assorties, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements, et/ou de travaux d'intérêt fédéral.**

#### **FAUTES COMMISES :**

- a) faute volontaire technique entraînant l'avertissement avant l'expulsion ;
- b) joueur quittant l'activité ou l'aire de jeu délibérément sans en avoir reçu l'ordre ;
- c) équipe abandonnant l'activité ou le jeu avant la fin de la rencontre ;
- d) refus du responsable ou capitaine de signer la feuille de match ;
- e) faute disqualifiante entraînant pour la rencontre l'exclusion définitive.

**2. SANCTIONS : allant de 1 à 3 mois de suspension, en plus des amendes prévues chaque saison dans les règlements et/ou de travaux d'intérêt fédéral.**

#### **FAUTES COMMISES :**

- f) organiser ou participer à une compétition hors UFOLEP sans autorisation, lorsqu'on est chargé de l'organisation ou lorsqu'on est qualifié pour une compétition UFOLEP ;
- g) attitude anti-sportive renouvelée après avertissement ;
- h) agression verbale, injures à juge, arbitre, commissaire, cadre technique, représentant désigné d'une instance UFOLEP ;
- i) gestes déplacés ou équivoques, lors d'une activité, vers juge, arbitre, public, etc...
- j) récidive d'une faute technique ayant été sanctionnée par la commission technique intéressée ou le responsable.

**REMARQUE :** ces peines peuvent être doublées en cas de récidive dans les 6 mois

**3. SANCTIONS : allant de plus de 3 mois à deux ans de suspension, en plus des amendes prévues chaque saison dans les règlements.**

#### **FAUTES COMMISES :**

- k) fraude du licencié (âge, identité, homologation, mutation, surclassement, etc...) ;
- l) geste volontairement dangereux lors d'une activité sur juge, arbitre, commissaire, cadre technique, etc.
- m) l'atteinte à l'image de l'UFOLEP
- n) récidive d'une faute relevant du groupe 1

**REMARQUE :** ces peines peuvent être doublées en cas de récidive dans les 6 mois.

**4. SANCTIONS : allant de plus de 2 ans à 5 ans sans préjuger des amendes, des poursuites et peines pouvant être encourus à la suite d'un dépôt de plaintes.**

#### **FAUTES COMMISES :**

- o) fraude du dirigeant (licence, homologation, mutation, surclassement, etc.) ;
- p) vandalisme lors des déplacements, dans et hors des locaux sportifs et d'hébergement, etc.
- q) coup à participant, spectateur, organisateur, administrateur, etc.
- r) l'atteinte grave à l'image de l'UFOLEP
- s) récidive d'une faute relevant du groupe 2.

**REMARQUE :** la récidive peut entraîner la radiation définitive du fautif.

**5. SANCTIONS : allant de plus de 5 ans de suspension à la radiation à vie sans préjuger des poursuites et peines légales encourues.**

#### **FAUTES COMMISES :**

- t) coup et blessure volontaires sur joueur, juge, arbitre, commissaire, etc.
- u) prévarication,
- v) vol,
- w) organisation de paris ou jeux d'argent illégaux.
- x) consommation d'alcool ou de produits stupéfiants dont la consommation est illégale non mentionnées à la liste des substances interdites de l'AMA

## **Article 20 – CORRESPONDANCE**

Toute correspondance concernant une réclamation ou une contestation d'un cycloportif avec la FOL, le Comité Départemental UFOLEP, la commission cycloport ou un membre de ces instances, doit être obligatoirement visée et transmise par le président du club ou le responsable de section.

## **Article 21 – LE SPEAKER**

Le speaker est le commentateur et l'animateur de l'épreuve.

Il est formellement interdit de l'interpeller pour une contestation ou une réclamation concernant l'organisation ou les résultats d'une course. Seul le responsable de l'organisation doit être contacté (**avec courtoisie !!!**).

Le délégué ou le responsable de l'organisation notifie sur le rapport de clôture toute transgression à cette interdiction.

### **Sanctions :**

- ☞ Avertissement ou travail d'intérêt général associatif
- ☞ Suspension temporaire

## **Article 22 - MUTATIONS**

**Cf règlements nationaux**

### **Challenge individuel 2021 « Alain Duplan »**

Challenge à la participation individuelle, toutes catégories confondues :

- 1 point par participation aux courses inscrites au calendrier cycloport UFOLEP Vendée (1 point sera enlevé par absentéisme selon le même principe que le Challenge des clubs ; absentéisme = une personne inscrite qui ne vient pas et ne s'excuse pas)
- 5 points pour la participation au championnat départemental

Pour les coureurs participant au national : attribution d'1 point si toutefois une course est organisée le même week-end en Vendée.

En plus, pour les coureurs participant au national, ajout d'1 point au challenge individuel.

A l'issue de la saison un classement sera effectué.

Les 5 premiers seront récompensés.

Si ex-aequo, le sportif le plus âgé sera privilégié.

### **Challenge clubs 2021 « Christian Rialland »**

Même principe que les années précédentes :

**« Pour les clubs dont au moins 5 cycloportifs, ont participé, au moins une fois, aux épreuves du calendrier vendéen :**

Chaque coureur marquera 1 point de participation pour son club par course effectuée, et un point sera enlevé par absentéisme . »

Un critère relatif au nombre de courses organisées sera ajouté dans le décompte des points du challenge des clubs « Christian Rialland » (nombre de points par course organisée = nombre d'épreuve dans l'année).

Lors des remises, les coureurs devront être en tenue de cycliste.

## Challenge individuel 2021 aux points

Réservé aux coureurs UFOLEP des clubs vendéens.

Toutes les épreuves du calendrier 2021 UFOLEP Vendée seront comptabilisées à l'exception des :

☞ championnats départementaux, régionaux et nationaux

➤ *Points attribués par épreuve (à partir du classement scratch) :*

Places	1ère cat	2ème Cat	3ème Cat	GS A	GS B
1	380	190	75	30	30
2	250	125	50	20	20
3	190	95	38	15	15
4	170	75	30	12	12
5	130	65	25	10	10
6	100	50	20	8	8
7	76	38	15	6	6
8	50	25	10	4	4

POUR les catégories : Féminines, Cadets, Cadettes, Minimes F, Minimes G : application des points de la 1ère catégorie.

En cas de montée, le coureur garde 50% de ses points acquis en catégorie inférieure.

Les 5 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Un cycloportif ne peut pas être déclaré vainqueur deux années de suite dans la même catégorie. Auquel cas, l'année suivante, il serait classé en catégorie supérieure (à l'exception, évidemment, des coureurs de 1<sup>ère</sup> catégorie).

Le cycloportif devra avoir participé à au moins 3 épreuves cycloport UFOLEP 85 lors de la saison pour être classé et récompensé.

Lors de la remise, les coureurs devront être en tenue de cycliste.



## FICHE TECHNIQUE CONCERNANT L OUVERTURE AUX LICENCIÉS DES AUTRES FEDERATIONS

L'ouverture des épreuves aux licenciés des autres fédérations est subordonné à la présentation de leurs licences qui permettra de vérifier :

- Leur catégorie
- Qu'il y a bien un certificat médical attaché à leur licence

Les catégories admissibles à l'UFOLEP Vendée sont (décision de la commission départementale du 30 novembre 2018)

### MASCULINS

Categorie FFC	Sera classé en
Pass cycl D1 ou D2	<b>1ere</b>
Pass cycl D3	<b>2eme</b>
Pass cycl D4	<b>3eme</b>
Pass Cycl Open	<b>1ere</b>
Serie 3 ( < 100 pts)	<b>1ere</b>
Age junior 1 <sup>er</sup> et 2eme annee Pass cyclisme	<b>2eme</b>
Age junior 1 <sup>er</sup> et 2eme annee Pass cyclisme Open	<b>1ere</b>
Categ junior FFC 1ere année ( <100 pts)	<b>1ere</b>
Categ junior FFC 2eme année ( <100 pts)	<b>1ere</b>
Triathlète sauf élite	<b>1ere</b>
Licencié FFCT Vélo Sport	<b>3eme</b>

### FEMININS

Categorie FFC	Sera classée en
Pass cyclisme adulte	<b>feminine</b>
Pass cyclisme open adulte	<b>3eme</b>
Série 3	<b>3eme</b>
Série 2	<b>2eme</b>
Série 1	<b>1ere</b>
Serie 3 < 50 pts	<b>3eme</b>
Junior 1ere année	<b>Fem</b>
Junior 2eme année	<b>3eme</b>
Triathète sauf élite	<b>3eme</b>
Licencié FFCT Vélo sport	<b>feminine</b>

### Remarques

- Ces licencié(e)s participant à des épreuves Ufolep sont soumis au même régime de montée de catégorie que les licenciés Ufolep.
- Dans le cas où le participant « Autre fédération » possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories Ufolep se fera en prenant en compte la plus forte catégorie FFC ou FSGT.
- Ils (elles) sont également soumis(es) à la réglementation « Supériorité manifeste » s'il s'avérait qu'ils (elles) sont d'un niveau très supérieur à celui de la catégorie Ufolep qui leur a été attribuée.
- Sur les courses dites « ouvertes », il y aura un seul classement scratch par catégorie. Les points seront attribués sans tenir compte des fédérations. (Exemple : un licencié Ufolep classé 3e marquera les points prévus par le règlement pour une 3e place, même si les deux premiers sont des coureurs « autres fédérations »).
- Il est à noter qu'un(e) licencié(e) « Autre fédération » devra se conformer à la réglementation Ufolep et pourra être exclu(e) de toutes nos compétitions si, par son comportement, il (elle) était l'auteur de troubles perturbant l'épreuve et/ou faussant les résultats.

**EXTRAITS REGLEMENTS NATIONAUX**

**ACCES A LA CARTE COMPETITEUR  
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR  
Licenciés Ufolep Adultes Masculins 17 ans et plus**

Lors de la demande de carte « Compétiteur UFOLEP », le licencié qui a une double appartenance, ou qui va en demander une, doit **obligatoirement** la déclarer en précisant sa catégorie dans la fédération concernée.

**I/ Nouveau licencié UFOLEP, en simple appartenance**, n'ayant jamais pratiqué le cyclisme (cycloSPORT ou cyclocross) en compétition sera classé en 3<sup>e</sup> catégorie Ufolep pour la pratique du cycloSPORT et/ou du cyclocross.

**II/ Nouveau licencié UFOLEP prenant une double appartenance (voire triple)**

Nouveau licencié Ufolep prenant une double appartenance						
en FFC			en FSGT			
Catégories FFC	Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions		en FSGT		Sera classé en ...	
	Sera classé en ... CycloSPORT Ufolep	Sera classé en ... cyclocross Ufolep	Catégories FSGT Route	Sera classé en ... cycloSPORT Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classé en ... cyclocross Ufolep
Pass' Cyclisme Adulte D1 ou D2	2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Pass' Cyclisme Adulte D3 ou D4	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>
Pass' Cyclisme Open Adulte	1 <sup>e</sup> *	1 <sup>e</sup> *	2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>
Série 3 (≤ 100 points) **	1 <sup>e</sup> *	1 <sup>e</sup> *				
Age - Juniors 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> année						
Pass' Cyclisme	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>				
Age - Juniors 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> année						
Pass' Cyclisme Open	2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>				
Catégorie Juniors FFC 1 <sup>e</sup> année avec 100 points ou moins	2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>				
Catégorie Juniors FFC 2 <sup>e</sup> année avec 100 points ou moins	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>				

**Remarques** \* Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure

\*\* Lorsqu'un coureur FFC de « Série 2 », n'ayant aucun point, est redescendu en « Série 3 » pour la saison suivante, il pourra accéder à la carte « Compétiteur » Ufolep.

Lorsqu'un coureur FFC de « Série 2 », ayant des points dans cette catégorie, est redescendu en « Série 3 » pour la saison suivante, il ne pourra accéder à la carte « Compétiteur » Ufolep que s'il avait **100 points et moins** en « Série 2 ».

**VI/ Licencié UFOLEP sollicitant une double appartenance**

-Tout licencié UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, pour la pratique du CycloSPORT et/ou du Cyclocross, une « Pass' Cyclisme FFC » et/ou une « 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> catégorie FSGT », garde la catégorie UFOLEP dans laquelle il est classé au moment où il demande une licence dans l'(les) autre(s) fédération(s).

-Tout licencié UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, pour la pratique du CycloSPORT et/ou du Cyclocross, une licence « FFC Pass' Cyclisme Open » ou « Série 3 » et/ou « une 2<sup>e</sup> catégorie FSGT » sera classé en 1<sup>e</sup> catégorie UFOLEP, sans possibilité de descente, quelle que soit la catégorie UFOLEP dans laquelle il est classé au moment où il demande une licence dans l' (ou les) fédérations.

**VI/ Retour à la pratique d'anciens licenciés UFOLEP en simple appartenance**

Catégorie	CYCLOSPORT			CYCLOCROSS		
	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus
4a et 4b	4a ou 4b	4a ou 4b	4a ou 4b	3 <sup>e</sup>		
3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>

Remarques -

- A) Application des critères de classification Ufolep pour ceux qui demanderont une double (ou triple) licence.
- B) Lorsqu'un ex-Ufolep 1<sup>e</sup> catégorie revient à la compétition, après 1 an ou 2 ans d'arrêt en Ufolep, il sera classé en 2<sup>e</sup> catégorie Ufolep (voir tableau ci-dessus) quelle que soit sa classification en Pass' Cyclisme FFC (D1 ou D2 ou D3 ou D4).

**ACCES à la CARTE COMPETITEUR  
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR  
Adultes Masculins FFC et ex-FFC de 17 ans et plus  
Licenciés UCI**

(Se référer à la fiche 3 « Accès à la carte compétiteur »)

**I/ Carte « Compétiteur CycloSPORT »**

Dans tous les cas si, entre temps, le coureur FFC a obtenu une licence Pass' Cyclisme, Pass' Cyclisme Open ou Série 3, la durée d'attente n'existe plus.

Catégories FFC	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3 ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass' Cyclisme D1 ou D2	2 <sup>e</sup>	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI
Pass' Cyclisme D3 ou D4	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI
Pass' Cyclisme Open	1 <sup>e</sup> *	OUI	1 <sup>e</sup> *	OUI	1 <sup>e</sup>	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI
Série 3 - Juniors 2 (ex-régional) 100 points et moins	1 <sup>e</sup> *	OUI	1 <sup>e</sup> *	OUI	1 <sup>e</sup> *	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI
Série 3 (ex-régional) 101 points et plus	NON	NON	NON	NON	1 <sup>e</sup> *	OUI	1 <sup>e</sup> *	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI	3 <sup>e</sup>	OUI
Série 2 (ex-national)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1 <sup>e</sup> *	OUI	1 <sup>e</sup> *	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI	2 <sup>e</sup>	OUI
Série 1 (ex-élite et ex-pro)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1 <sup>e</sup> **	OUI	1 <sup>e</sup> **	OUI	2 <sup>e</sup> **	OUI

**Remarque :** Les ex-Juniors FFC ayant 101 points et plus pourront accéder à la carte « Compétiteur Ufolep » à condition que ce soit en **SIMPLE APPARTENANCE**.

## ACCES à la CARTE COMPETITEUR

Licenciées Ufolep Adultes Féminines ( 17 ans et plus)

Lors de la demande de carte CycloSPORT UFOLEP, la licenciée qui a une double appartenance, ou va en demander une, doit obligatoirement la déclarer en précisant sa catégorie dans la fédération concernée.

**I/ Nouvelle licenciée UFOLEP**, en simple appartenance, n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition (CycloSPORT ou cyclocross) sera classée en catégorie « Féminines Ufolep » pour la pratique du cycloSPORT et/ou du cyclocross.

Toutefois, en cycloSPORT, si elle le désire, elle pourra demander à être classée en 4<sup>e</sup> catégorie ou en 3<sup>e</sup> catégorie.  
Pour le cyclocross, si elle le désire, elle pourra être classée en 3<sup>e</sup> catégorie.

Dans ces deux cas, le choix sera fait pour la saison complète ; lui sera appliqué le règlement « des montées » afférent à la catégorie choisie.

### II/ Nouvelle licenciée UFOLEP prenant une double appartenance (voire une triple)

Nouvelle licenciée Ufolep prenant une double, voire triple, appartenance						
en FFC			en FSGT			
			Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
Catégories FFC	Sera classée en .... CycloSPORT Ufolep	Sera classée en ... cyclocross Ufolep	Catégories FSGT Route	Sera classée en .... cycloSPORT Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classée en .... cyclocross Ufolep
Pass'Cyclisme Adulte	Fém. ou 4a ou 3 <sup>e</sup> à la demande de la licenciée	Fém. ou 3 <sup>e</sup> à la demande de la licenciée	3 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup>	Fém. ou 4a ou 3 <sup>e</sup> à la demande de la licenciée	Pas de catégories pour les Féminines en FSGT	Féminines ou 3 <sup>e</sup> cat. à la demande de la licenciée
Pass'Cyclisme Open Adulte	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	Fém. ou 4a ou 3 <sup>e</sup> à la demande de la licenciée		
Série 3	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>				
Juniors 1 <sup>e</sup> année	Fém. ou 4a ou 3 <sup>e</sup> à la demande de la licenciée	Fém. ou 3 <sup>e</sup> à la demande de la licenciée				
Juniors 2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>				

Pour toutes ces catégories - Application du règlement « des montées » afférent à la dite catégorie Ufolep.

### IV/ Licenciée UFOLEP sollicitant une double appartenance

Toute licenciée UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, une « Pass'Cyclisme FFC » ou une « 2<sup>e</sup>,3<sup>e</sup>,4<sup>e</sup> ou 5e catégorie FSGT » garde la catégorie Ufolep dans laquelle elle est classée au moment où elle demande une licence dans l'(les) autre(s) fédération(s).

Toute licenciée UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, une licence FFC «Pass'Cyclisme Open » ou une « Série 3 FFC » sera classée en 3<sup>e</sup> catégorie UFOLEP.

### V/ Retour à la pratique d'anciennes licenciées UFOLEP en simple appartenance

ANCIENNES LICENCIEES UFOLEP						
Catégorie	CYCLOSPORT			CYCLOCROSS		
	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus
GS	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e			
Féminines	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e
3 <sup>e</sup>	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e
2e	3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e
1e	2e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	3 <sup>e</sup>	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e

Remarque – Application des critères de classification Ufolep pour celles qui demanderont une double licence

## II/ ACCES à la CARTE « COMPETITEUR » Adultes Féminines FFC et ex-FFC de 17 ans et plus

- **Licenciée UCI** - Toute licenciée classée « Elite UCI », mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « CycloSPORT UFOLEP ».

### I/ Carte « Compétiteur CycloSPORT »

Catégories FFC	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass'Cyclisme	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Pass'Cyclisme Open	3e catégorie	OUI	3e catégorie	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Série 3	3e catégorie	OUI	3e catégorie	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Série 2	2 <sup>e</sup> catégorie**	OUI	2 <sup>e</sup> catégorie **	OUI	3e **	OUI	Féminines 4a ou 3e **	OUI
Série 1	1 <sup>e</sup> catégorie**	OUI	1 <sup>e</sup> catégorie**	OUI	3e **	OUI	Féminines 4a ou 3e **	OUI

Remarques - \*\* - Voir à la fin de cette fiche

# CALENDRIER CYCLOSPORT UFOLEP VENDEE 2021

INSCRIPTIONS PAR INTERNET (retrouvez la procédure d'inscription sur ce livret) . L INSCRIPTION AUX COURSES VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT

VOUS RETROUVEZ LES INFORMATIONS ET MISES A JOUR OFFICIELLES DU CALENDRIER TOUT AU LONG DE L ANNEE SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « SPORTIVES » CYCLOSPORT

DATE	Lieu	Caté	H.Départs	Circuit	Nb.Tours	Distance	Club Organisateur - Contact	Délégué	Observations - Remarques
REPORT EN COURS à CONFIRMER	<u>Le Chateau d'Olonne</u>	1è - 2è	10h	8,8 km	8	70,4 km	L.S.V.C : LANDRIN Jean 8 impasse Henri Becquerel 85180 Le Chateau d'Olonne 06.63.18.58.21 jean.et.anne.marie@orange.fr	ST Jean de Monts	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>
		3è	10h 02	**	7	61,6 km			
		4è	10h 04	**	6	52,8 km			
		F- 15/16	10h 04	**	5	44 km			
13 - mars Samedi	<u>Courdault</u> Commune de Bouillé - Courdault	1è - 2è	15h	4,7 km	17 - 16	79,9 - 75,2 km	A.L Rives de l' Autise B.C RAULT Christophe 39 route de Niort 85420 Oulmes 06.10.56.13.47-02.44.37.65.50	S.V Fontenay	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>
		3è	15h 02	**	13	61,1 km			
		4è	15h 03	**	11	51,7 km			
		F - 15/16	15h 03	**	10	47 km			
21 - mars	<u>Luçon</u> Grand Prix de la Ville	1è - 2è	14h 30	7,5 km	10 - 9	75 - 67,5 km	V.C Luçon : PERCOT Nicolas 10 impasse de la Grande Forge 85000 La Roche /Yon 02 51 05 96 19 nml.percot@orange.fr	S.S Nieul	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>
		3è	14h 32	**	8	60 km			
		4è	14h 34	**	7	52,5 km			
		F	14h 34	**	6	45 km			
		13 - 14	14h 34	**	4	30 km			
		11 - 12*	14h 20	**	1,5	11 km			
9 -10*	14h 20	**	0,6	5 km					
28 - mars	<u>Corpe</u>	1è - 2è	14h 00	8,2 km	9 - 8	73,8 - 65,6 km	V3C : CHACUN Thierry Le Sablon 85140 St Martin Des Noyers 06 62 67 44 70/02 51 05 89 72 famillechacun@yahoo.fr	V.C St Gilles	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>
		3è	14h 02	**	7	57,4 km			
		4è-F	14h 04	**	6	49,2km			
		15-16	14h 04	**	5	41 km			
		13-14	14h 04	**	4	32,8 km			
		11-12*	13h 30	**	1	8,2 km			
		*9-10	13h 30	**	1-(3,2 km)	5 km			



		Après-midi								
		1è - 2è	15h 00	11 km	8 - 7	88 - 77 km	V.C Venansault			
		3è	15H 02	**	6	66 km	BOUYER Alain			
		4è - 15 / 16	15H 04	**	5	55 km	4 La Garlière	Mouilleron	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>	
		F	15H 06	**	4	44 km	85190 Venansault			
		13 - 14	15H 06	**	3	33 km	623826624			
		11 - 12*	15H 06	**	2	22 km	veloclubvenansault85@gmail.com			
4 - juin	Luçon	1è - 2è	19h 30	7,5 km	10 - 9	75 - 67,5 km	V.C Luçon : PERCOT Nicolas			
vendredi	"Grand Prix Sébastopol"	3è	19h 32	**	8	60 km	10 impasse de la Grande Forge			
		4è	19h 34	**	7	52,5 km	85000 La Roche /Yon	Le Langon	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>	
		F	19h 34	**	6	45 km	02 51 05 96 19			
		13 - 14	19h 34	**	4	30 km	nml.percot@orange.fr			
		11 - 12*	19h 20	**	1,5	11 km				
		9 -10*	19h 20	**	0,6	5 km				
13 - juin	Le Perrier	1è	14h 30	7,1 km	12	85,2 km				
	« Trophée Franck Audoux »	2è	14h 30	**	11	78,1 km	WANTZ Jean Charles			
		3è	14h 32	**	9	63,9km	11 Le Rohigo			
		4è-15/16	14h 34	**	8	56,8 km	56680 Plouhinec	C.C Montois	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>	
		F	14h 34	**	7	49,7 km	06 82 93 26 83			
		13 - 14	14h 34	**	4	28,4 km	le.perrier.vc@gmail.com			
20 - juin	St Martin des Noyers	1è - 2è	15h 00	8,8 km	10 - 9	88 - 79,2 km	V3C			
	Place de l'Eglise	3è	15h 02	**	8-(0,4km)	70 km	CHACUN Thierry			
		4è	15h 04	**	7-(1,6km)	60 km	Le Sablon			
		F	15h 04	**	5	44 km	85140 St Martin Des Noyers	V.C des Olonnes	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>	
		15/16	15h 04	**	6	52,8 km	Tèl : 06.62.67.44.70			
		13 - 14	15h 04	**	4	35,2 km	02 51 05 89 72			
		11 - 12*	14h30	**	1	8,8 km	famillechacun@yahoo.fr			
		9-10*	14h 30	**	1-(3,8 km)	5 km				
03-04 Juillet	Championnat National	EN COURS de CHANGEMENT								INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>
25 - juillet	Coëx	1è - 2è	9h30	12 km	6	72 km	PAQUEREAU Bernard			
		3è	9h32	**	5	60 km	14 rue des acacias		INSCRIPTIONS PAR INTERNET : <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>	
		4è-F-15/16	9h34	**	4	48 km	85220 Coëx	Le Perrier		
		13 - 14	9h34	**	3 (-2km)	34 km	06 19 52 16 25			
							paquereau.bernard@orange.fr			

<b>08 - août</b>	<b>St Gilles</b>	1è	16h 00	1,1 km	temps	1h 30 + 5 tours	V.C St Gilles : ROBERT Alain		<b>INSCRIPTIONS PAR INTERNET :</b> <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>
	<b>Zone de la Bégauillère</b>	2è	16h 00	**	**	1h 30 + 5 tours	2 Impasse des Marronniers	<b>V3C</b>	
	<b>Rue des Artisans</b>	3è	14h 30	**	**	1h 15 + 5 tours	85800 Givrand		
		4a et 4b	13h 00	**	**	1h + 5 tours	06 03 59 44 27		
		F	13h 00	**	**	1h + 5 tours	<a href="mailto:alainrobert085@orange.fr">alainrobert085@orange.fr</a>		
<b>14 aout</b>	<b>La Chapelle Thémer</b>	1è - 2è	15h 00	9 km	9 - 8	81 - 72 km	Vélo Club Venansault		<b>INSCRIPTIONS PAR INTERNET :</b> <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>
<b>Samedi</b>		3è	15H 02	**	7	63 km	BOUYER Alain	<b>Luçon</b>	
		4è-15/16	15H 04	**	6	54 km	4 La Garlière		
		F	15h 04	**	5	45 km	85190 Venansault		
		13/14	15h 04	**	3	27 km	<a href="mailto:veloclubvenansault85@gmail.com">veloclubvenansault85@gmail.com</a>		
<b>28-août</b>	<b>Dompierre</b>								<b>INSCRIPTIONS PAR INTERNET :</b> <a href="http://www.ufolep-cyclisme.org">http://www.ufolep-cyclisme.org</a>
<b>Samedi</b>	<i>si pas de départemental</i> <b>( La Frelandière )</b>	3è	17h 02	**	10	62 km	BLANCHARD Jean Noël	<b>V.C Venansault</b>	
		4è-15/16	17h 03	**	8	49,6 km	7 rue de La Gîte		
		F	17h 03	**	7	43,4 km	85170 Le Poiré / Vie		
		13 - 14	17h 03	**	5	31 km	07 89 52 25 91		
		11 - 12*	17h 03	**	2- (0,4km)	12 km	<a href="mailto:jnblanchard@hotmail.fr">jnblanchard@hotmail.fr</a>		
<b>26 - sept</b>	<b>Sérigné</b>								
	<b>33 ème édition</b> <b>des</b> <b>"Bosses Vendéennes"</b> <b>Cyclo,</b> <b>V.T.T et pédestre</b>	<b>EPREUVE DE MASSE</b> <b>OUVERTE A TOUS</b>				<b>VTT 25 et</b> <b>pédestres :</b> <b>ouverts au trail</b>	<b>C.C Sérigné</b> <b>BERNARD Christophe</b> <b>20 rue du Maréchal Leclerc</b> <b>85370 Nalliers</b> <b>07 89 60 12 51</b>		
		<b>8h à 9h : ROUTE</b>				<b>45-75-100 km</b>	<b>c.c.serigne@gmail.com</b>		
		<b>8h à 9h 30 : V.T.T</b>				<b>25 - 35 - 50 km</b>			
		<b>8h à 10 h : PEDESTRE</b>				<b>8-12-18 km</b>			
	<b>Circuits VTT 25 et Pédestres</b>	<b>ouverts au trail</b>							

\* initiation

# LE MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION VTT UFOLEP Vendée

*Chers amis du vélo tout terrain, dirigeants, bénévoles, compétiteurs et randonneurs,*

*nous venons tous de passer une année 2020 sans précédent. Je ne reviendrai pas sur l'actualité de cette pandémie qui nous impacte tous et encore en ce début 2021.*

*Les membres du comité UFOLEP Vendée nous nous sommes adaptés pour vous transmettre les informations de l'UFOLEP nationale au fur et à mesure des communiqués du ministère des sports.*

*Avec une année sans compétition ni randonnée Vtt dans le département, nos entités de clubs ou sections UFOLEP ont été mises à l'épreuve. Nos licenciés ont aussi compris l'importance des liens sociaux dans le sport.*

*Plus que jamais roulons tous à vélo en regardant devant nous, réparons nos crevaisons et repartons avec le cintre dans l'axe de la trace de nos meilleures années !*

*Sportivement*

*Fabrice Illiaquer – responsable de la commission VTT UFOLEP 85*

## QUELQUES POINTS DE REGLEMENT VTT X-COUNTRY 2021



Compétitions ouvertes à tous les vététistes: licenciés UFOLEP, licenciés FFC et autres licenciés.

Un classement UFOLEP et un classement scratch seront effectués dans chaque catégorie.

Les récompenses, coupes et lots, ne seront pas distribués lorsqu'un participant sera absent à la remise.

### **Marqueront des points pour le championnat de Vendée : les licenciés Vendéens UFOLEP détenteurs de la carte compétiteur VTT UFOLEP.**

Un règlement particulier concerne les doubles détenteurs de licence ; tous n'ont pas accès à la carte compétiteur (cf règlement national).

Attribution des points :

Classement individuel: le système d'attribution des points est le même pour toutes les catégories :

1er: 60 pts	2ème : 57 pts	3ème : 54 pts	4ème : 51 pts
5ème: 48 pts	6ème : 45 pts	7ème : 44 pts	..... : - 1 pt

### **En fin de saison les points seront ainsi comptés :**

- seront additionnés les points acquis lors de chaque manche
- chaque manche non participée comptera 0 point
- la participation à la finale sera pondérée à 1.5
- ET si le nombre de manches de la saison est > à 8 , 1 manche « joker » sera décomptée ( c'est-à-dire, soit 1 manche non participée, soit la plus mauvaise).

En cas d'ex-aquos, il sera tenu compte en priorité: 1 - du nombre de manches disputées, 2 - de la place lors de la finale.

Seules les personnes ayant fait au moins 3 courses inscrites au championnat UFOLEP VTT XC 85 seront récompensées (tout participant à au moins 1 course sera classé).

### **Cas des abandons:** - plusieurs cas peuvent se présenter :

1 - si le coureur ayant abandonné a effectué au moins un tour et a donc pointé il pourra être classé à l'issue de l'épreuve (selon l'ordre de passage des coureurs ayant fait le même nombre de tours pendant l'épreuve), et recevra les points pour le classement général individuel ou par équipe, qui lui seront attribués.

2 - si le coureur « casse » dans le premier tour, la manche sera comptée comme participée, et les points du dernier moins 1 point lui seront attribués.

3 – dans tous les cas, les abandons doivent être obligatoirement signalés à la table de marquage (sous peine de non-classement).

### **Organisation générale des journées :**

Un numéro de plaque sera attribué pour l'année à ceux qui ont déjà participé au championnat (en fonction du classement de l'année 2018).

**Les plaques de guidon sont à retirer à partir de 8H30 pour les départs du matin et 12H pour les départs de l'après –midi (caution de 3€ ou Pièce d'identité).**

<b>10 H 00</b>	Départ	Féminines 13-14 ; Masculins 13-14 ans ; Féminines 15-16 ; Féminines 17-40 ; Féminines 40+ Masculins 40-49 ; Masculins 50-59 et 60 + ; Tandem
<b>12 H 00</b>		<b>Remise des récompenses du matin</b>
<b>14 H</b>	Départ	Masculins 15-16 ans ; Masculins 17-19 ans Masculins 20-29 ans ; Masculins 30-39 ans
<b>16 H 20</b>	Départ	Jeunes (masculin et féminin) 11-12 ans
<b>16 H 30</b>	Départ	Jeunes (masculin et féminin) 7 – 10 ans (tours de « découverte »)
<b>17 H</b>		Podium et récompenses

**(cf règlements nationaux pour durées et distances max)**

ATTENTION : L' APPEL SE FERA ¼ H AVANT LE DEPART DES COURSES

*Organisation des courses :*

Le nombre de tours à effectuer sera annoncé en début de course ou à l'issue du 1<sup>er</sup> tour. Chaque organisateur estimera ce nombre de tours avant l'épreuve (suivant les temps de courses préconisés par le règlement National).

Dès que le premier concurrent UFOLEP a franchi la ligne d'arrivée, tous les autres coureurs doivent finir le tour entamé (la course s'arrête pour tous les participants quand le premier coureur UFOLEP franchit la ligne d'arrivée).

Chaque participant ne pourra s'inscrire que dans une seule course par manifestation (une inscription tandem et individuelle au cours d'une même journée ne sera pas acceptée – cf règlement nationaux).

Les adultes 40-49, 50-59 et 60+ (vétérans A, B et C) partiront devant les féminines, masculins 13-14 et les tandems avec un décalage de 2 minutes.

Les catégories masculines 15-16 ans et les adultes 17-19 ans partiront après les adultes 20-29 et 30-39 ans (seniors A et B) avec un décalage de 2 minutes.

Les **essais du circuit ne pourront se faire que lorsque le concurrent aura fixé sa plaque en évidence sur son guidon et ne seront pas autorisés durant les compétitions ( quelque-soit la catégorie en cours) ( sous peine de disqualification).**

Une zone technique sera prévue près du podium d'animation sur chaque course. Les réparations devront se faire uniquement à cet endroit. **( voir règlement nationaux pour ce qui est autorisé ).** Organisation pour la zone technique identique à l'an passé : voir feuille de présence le jour de la course.

Tout tour entamé devra être fini.

Une catégorie Tandem sera renouvelée cette année ; la composition de l'équipage devra être la même sur chacune des manches pour prétendre au classement du championnat. Une récompense spécifique pourra être remise lors de la soirée remise des récompenses.

Remarque : les poussins ne sont pas classés et ne marquent pas de points pour le compte du Championnat. Les sorties « poussins » ( tour de circuit avec présence d'adultes encadrants) seront ouvertes aux jeunes (licenciés UFOLEP ou non, sur présentation de la licence FFC ou du certificat médical pour les autres) âgés de 7 à 10 ans inclus.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Les circuits sont interdits avant et après le jour de la course.

#### **Rappel principales consignes de sécurité :**

- LE PORT DU CASQUE RIGIDE HOMOLOGUE lors de la course, de l'échauffement ...
- Les participants seront tenus de respecter le CODE DE LA ROUTE
- SUIVRE LES CONSIGNES DES COMMISSAIRES
- RESTER COURTOIS
- POINT DE RAVITAILLEMENT PREVU SUR LE CIRCUIT
- L'ASSISTANCE MEDICALE, AINSI QUE DES SECOURISTES POURRONT ETRE PRESENTS SUR LES LIEUX EN CAS DE BESOIN.
- Le club organisateur de l'épreuve ainsi que le délégué de course peuvent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Tout participant se doit d'obtempérer aux ordres du délégué de course et du club organisateur.
- Il est interdit de tirer ou pousser un concurrent ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.
- **Chaque vététiste est responsable de ses accompagnateurs et devra répondre de ses actes.**
- **Chaque vététiste et accompagnateur s'engage à respecter les conditions sanitaires en vigueur**

#### **Inscriptions :**

**Inscriptions (minimum 5 jours avant l'épreuve)  
via le site National des Activités cyclistes UFOLEP :**

**<https://www.ufolep-cyclisme.org>**

**rubrique calendrier National / je consulte je m'engage cf explications procédure au sein de ce livret**

### **Tarifs :**

**Licenciés UFOLEP (tout code confondu) :**

2 € Jeunes 7-10 ans (Poussins)    3,50 € Jeunes 11-12 ans (Benjamins)    5 € Jeunes 13-14 ans (Minimes)  
8 € autres catégories    12 € Tandem

**Non licenciés UFOLEP :**

2,50 € Jeunes 7-10 ans (Poussins)    5,50 € Jeunes 11-12 ans (Benjamins)    7 € Jeunes 13-14 ans (Minimes)  
10 € autres catégories    15 € Tandem

**+ 2 euros pour engagement sur place pour toute catégorie (sauf poussins et benjamins)**

### **LE JOUR DE LA COURSE :**

#### **► Pour les inscrits en ligne :**

-Les compétiteurs UFOLEP (code licence 26014) doivent, lors de chaque course, présenter leur licence valide dûment complétée et leur carte compétiteur VTT UFOLEP.

-Les participants ayant une licence UFOLEP (hors code 26014) doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à **la pratique des activités cyclistes en compétition** datant de moins de 1 an.

-Tout licencié FFC doit présenter sa licence FFC de la saison en cours.

-Les autres inscrits doivent se munir d'un certificat médical de non contre-indication à **la pratique des activités cyclistes en compétition** datant de moins de 1 an.

#### **► Pour les inscriptions sur place (attention clôture des inscriptions 30 minutes avant le départ) :**

Les personnes qui s'inscriront sur place s'engagent à compléter un bulletin individuel d'inscription le jour de la course.

Elles devront présenter les documents nécessaires ( cf ci-dessus) (et ils devront s'acquitter du surcout forfaitaire de 2 euros).

**Par le fait de leur inscription, les personnes attestent avoir eu connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.**

### **LE REGLEMENT GENERAL X COUNTRY UFOLEP VENDEE et NATIONAL FONT REFERENCE POUR TOUS POINTS DE REGLEMENT**

Retrouvez les règlements Nationaux UFOLEP en ligne: <https://www.ufolep-cyclisme.org/>

### **Sélection pour le Championnat National**

Trois conditions sont retenues pour pouvoir être sélectionné pour les nationaux :

1 – **Avoir obtenu un carton compétiteur VTT UFOLEP en 2020 au sein d'un club Vendéen**

2 – Prise en compte des résultats des premières manches du Championnat départemental (jusqu'au Régional, celui-ci compris. La présence au Championnat régional est obligatoire)

3 – Participations aux Nationaux précédents.

## **REGLEMENT INTER-CLUBS VTT 2021**

Règlement inter-clubs UFOLEP : **28 mars – lors de la manche à Chantonnay, organisée par Chantonnay VC Les Scorpions**

- le Trophée se déroule sur une seule journée, en même temps qu'une manche habituelle
- le club gagnant le Trophée devra l'organiser la saison suivante (si un club gagne 3 années consécutives le Trophée, il conservera cette récompense et l'organisation sera confiée à un autre club)
- il est ouvert aux clubs UFOLEP des autres départements

### **Décompte des points PAR CLUB:**

- Dans chaque catégorie, le premier de chaque club marque autant de points que les points de son classement en Championnat de Vendée X COUNTRY UFOLEP

- Seront ajoutés par vététiste courant ce jour :

➢ 5 points par enfant courant dans les catégories Benjamin, Minime, Cadet, Junior

➢ 5 points par féminine

(rq : une féminine roulant en catégorie « benjamin » fera gagner 10 points à son club)

- Seront ajoutés 20 points par club organisateur de manche X-COUNTRY UFOLEP **2021**

- Le total obtenu sera multiplié par un coefficient relatif au nombre de vététistes présents à cette journée (en relation avec la liste des vététistes élaborée en début de saison – pour coefficient, cf document particulier du « Trophée inter-clubs UFOLEP » en possession des clubs)

Attention : seuls les participants ayant été classés sur 2 courses au championnat UFOLEP 85 **2020** avant le jour du trophée (jour du trophée inclus), pourront marquer des points pour leur club.

**- Au final, le club ayant le plus de points se verra attribuer le Trophée des Clubs**

## CALENDRIER VTT 2021



L INSCRIPTION AUX COURSES VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT (inscriptions en ligne - cf process sur le livret)

[VOUS RETROUVEZ LES INFORMATIONS ET MISES A JOUR OFFICIELLES DU CALENDRIER TOUT AU LONG DE L ANNEE SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « SPORTIVES » VTT](#)

Date	Nature	Titre	Lieu	Clubs Organiseurs	Délégué course
14-mars	X-Country	Manche X-Country	La Ferrière (Le Bois des Girondins)	RVC	VC Chantonnay - Les Scorpions
21-mars	X-Country	Manche X-Country	Saint Jean de Monts (Orouet)	ST Jean VC	La roue Libre St Maix
28-mars	X-Country	Manche X-Country + trophée des clubs	Chantonnay (Champ du Loup)	VC Chantonnay - Les Scorpions	Vttards Garnachois/SVF/Serigné
11-avr.	X-Country	Manche X Country	Chauché (Route de la Rabatelière)	Chauché VTT	Aizenay Vélo Sports
18-avr.	Randonnée	Randonnée	Aubigny	AL Aubigny	
25-avr.	X-Country	Manche X-Country + Régional	La Garnache (Le Plessis)	Vttards Garnachois	Chauché VTT
2-mai	Randonnée	Rando du donjon	Bazoges en Pareds	VCSBazogeais	
9-mai	X-Country	Manche X-Country	La Pinière ( Talmont)	VCO	RVC
16-mai	X-Country	Manche X-Country	Le Château d'Olonne (St Jean D'orbestier)	LSVC	VCSBazogeais
22 et 23 mai		National X-Country	Carignan (33)		
6-juin	X-Country	Manche X-Country	Aizenay (Les Vallées)	Aizenay Vélo Sports	VCO
27-juin	X-Country	Manche X-Country	Bazoges en Pareds ( Le Bois des Ouches)	VCSBazogeais	SS Nieul / Les Sables VC
4-juil.	X-Country	Manche X-Country + Finale	St Maixent sur Vie (Base de loisirs)	La roue libre St Maixentaise	ST Jean VC
<b>Nouvelle saison 2021-2022</b>					
sept. (date à conf.)	Randonnée	La Randonnée des Scorpions	St Philbert du Pont Charrault	VC Chantonnay - Les Scorpions	
26-sept.	Randonnée	Les Bosses Vendéennes	Serigné	Cyclo club Serigné	
10-oct.	Randonnée	La Rando Mouilleronnaise	Mouilleron le Captif	Mouilleron Sports Cyclisme	
octobre (date à conf.)		Soirée Remise des prix de la saison 2021 VTT X COUNTRY - LE POIRE SUR VIE			
1er novembre	Randonnée	La Véloween	Aizenay	Aizenay Vélo Sports	

## CALENDRIER TRAILS ET ACTIVITES COMBINEES 2021

3-juil.	Trail et Canicross	Course à Pied / Sport athlétique qui associe un coureur à pied et son chien	St Maixent sur Vie	La Roue Libre St Maixentaise	
14 nov (à conf.)	Trail	Course à Pied	Aubigny	AL Aubigny	

# TUTORIEL INSCRIPTION EN LIGNE COURSES CYCLOSPORT et VTT

UFOLEP 85



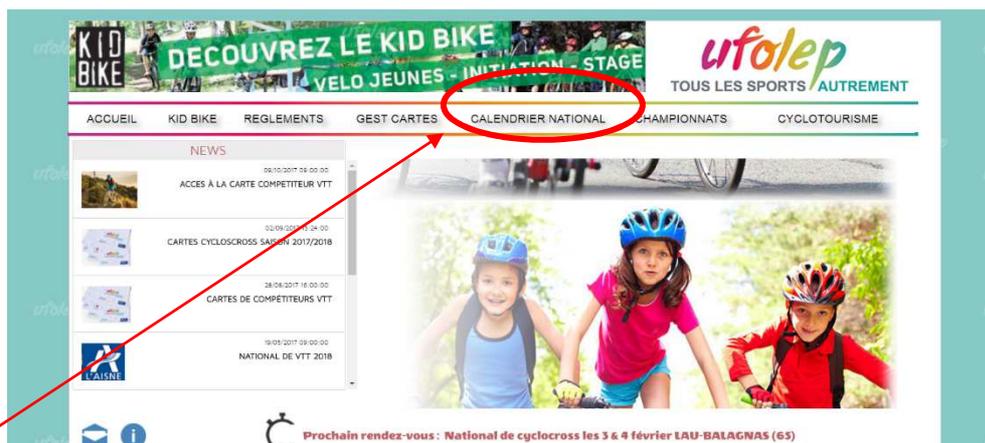
## 1. Se connecter au site : <http://www.ufolep-cyclisme.org>

La page suivante s'ouvre



Cliquez sur « fermer »

## 2. Cette page s'affiche :



Cliquez sur « calendrier national »

## 3. Cette page s'affiche :

Cliquez sur « je consulte, je m'engage »



#### 4. Cette page s'affiche

Cliquez sur « cycloport – BRS »  
OU « VTT »  
dans type d'épreuve



Cliquez sur « département »  
Et choisissez le 085

Et pensez à bien sélectionner l'année en cours

#### 5. Cette page s'affiche

Choisissez la course à  
laquelle vous souhaitez  
vous engager

PUIS

Cliquez sur  
« s'inscrire à l'épreuve »



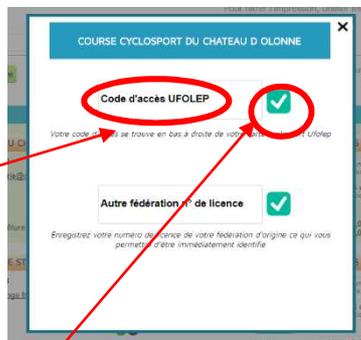
### POUR LA SUITE : PROCEDURE DIFFERENTE POUR CYCLOSPORT ET VTT

#### CYCLOSPORT

#### 6. Cette page s'affiche

Cliquez sur  
« code accès UFOLEP »

Et entrez votre code qui  
Se trouve en bas  
à droite de votre  
carte cycloport



puis cliquez sur valider

REMARQUE : pour les licenciés « autre fédération » :  
dans l'espace « autre fédération n° de licence »  
inscrivez votre n° de licence (FFC, FFCT ou FSGT) puis suivez la  
procédure.

#### VTT

#### 6. Cette page s'affiche

Cliquez sur « numéro de  
licence » entrez votre n° de  
licence et cliquez sur Go !



REMARQUE : pour les licenciés « NON LICENCIÉS DE L'UFOLEP » :  
Indiquez votre date de naissance, cochez masculin ou féminin,  
cliquez sur Go ! puis suivez la procédure ( ne rien inscrire dans  
« dossard »)

Un message s'affiche comme quoi vous êtes bien inscrit.

**Le jour de la course : pensez à bien amener comme d'habitude votre licence UFOLEP  
(et licence « autre fédération » ou autres documents ( cf règlement VTT) si vous n'êtes pas UFOLEP– ainsi que la copie de la  
validation internet) ,**

**votre carte compétiteur cycloport ou VTT, et le paiement pour l'engagement.**

- Si ultérieurement vous souhaitez voir si vous êtes bien inscrit, suivez la procédure « tutoriel gestion des inscriptions »
- Si ultérieurement vous souhaitez vous désinscrire de la course ( possible jusqu'à 48h avant la course), faites la même procédure, le logiciel vous demandera si vous souhaitez vous désinscrire de la course ( possible que pour le cycloport)

# TUTORIEL GESTION INSCRIPTION EN LIGNE COURSES CYCLOSPORT et VTT

UFOLEP 85



**CET ACCES AUX LISTES DES INSCRITS SUR UNE COURSE EST ACCESSIBLE A TOUS .  
IL PEUT DONC SERVIR :**

- A l'organisateur pour voir l'évolution des inscriptions, et éditer les listes d'inscrits
- Au responsable de clubs pour voir les cycloportifs / vététistes de son club qui sont inscrits sur telle ou telle course
- Au cycloportif / vététiste pour vérifier s'il est bien inscrit sur telle ou telle course

## 1. Se connecter au site : <http://www.ufolep-cyclisme.org>

La page suivante s'ouvre



Cliquez sur « fermer »

## 2. Cette page s'affiche :

Cliquez sur « calendrier national »



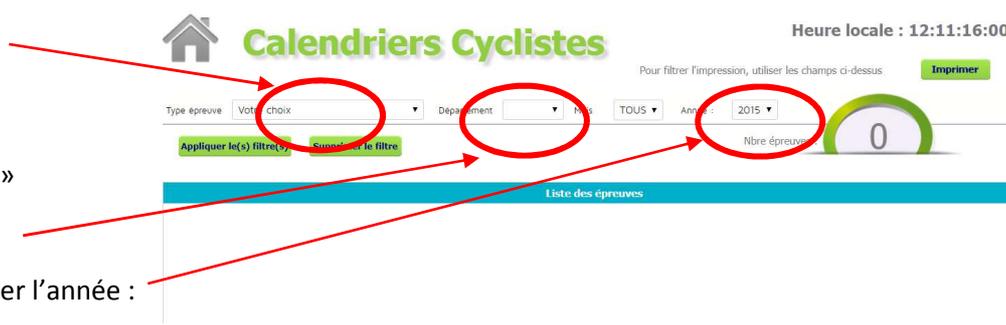
## 3. Cette page s'affiche :

Cliquez sur « je consulte, je m'engage »



#### 4. Cette page s'affiche

Cliquez sur «cycloport - BRS»  
OU « VTT »  
dans type d'épreuve

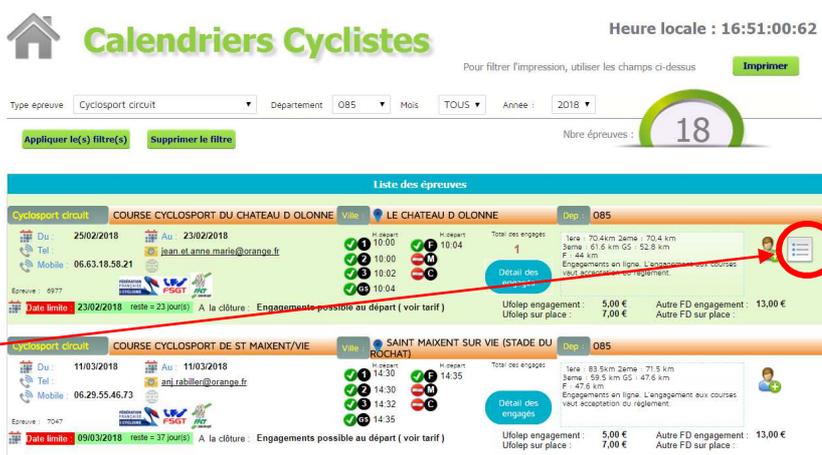


Cliquez sur « département »  
Et choisissez le 085

Et pensez à bien sélectionner l'année :  
(indiquez l'année en cours)

#### 5. Cette page s'affiche

Choisissez votre course



Cliquez sur

« liste des engagés »

#### 6. Cette page s'affiche

Vous pouvez consulter les engagés.  
Vous pouvez faire l'extraction de la liste des engagés sous plusieurs formes.

Les organisateurs pourront éditer la liste  
« imprimer par catégorie de valeur »  
pour le cycloport ;  
ou par catégorie d'âge pour le VTT.



( aussi possible sous format excell )

Puis enregistrer le fichier dans votre ordinateur , il se présente ainsi

Une fois imprimé , vous pouvez utiliser ce document  
pour faire émarger vos coureurs

Etat des engagés										
1re caté										
Dossard	Nom	Club	Cat/val	Cat/âge	Note	Engagé	Affiliation	Code barres		
0	BELANGCON JOACHIM	AVENIR CYCLISTE BOURGANEUF	1re caté	Adulte Masculin 30/39 ans			UFOL	[Barcode]		
0	CLAMONT ANTHONY	AVENIR CYCLISTE BOURGANEUF	1re caté	Adulte Masculin 27/29 ans			UFOL	[Barcode]		
0	GAMBARD SERGE	UNION CYCLISTE FELLETIN EN CREUSE	1re caté	Adulte Masculin 50/59 ans			UFOL	[Barcode]		
0	LEBRAUD LIONEL	US NANTIAIT CYCLO EPMB	1re caté	Adulte Masculin 40/49 ans			UFOL	[Barcode]		
0	MAUAMY JEAN LUC	AVENIR CYCLISTE ST VALRY	1re caté	Adulte Masculin 50/59 ans			UFOL	[Barcode]		
0	MELNIER OLIVIER	LES DEMONS DE GUERET	1re caté	Adulte Masculin 30/39 ans			UFOL	[Barcode]		
0	PERRIER REGIS	UNION CYCLISTE LUBERSAC	1re caté				UFOL	[Barcode]		
0	THOMAS THEO	BRIANCE ROSELLE AVENTURE	1re caté	Adulte Masculin 17/19 ans			UFOL	[Barcode]		

Si vous éditez la liste sous format excell, vous pouvez ensuite faire les tris et ajouts que vous souhaitez.  
Et aussi le présenter avec une colonne « émargement ».

# JE SUIS SPORTIF JE PRATIQUE DANS LA NATURE



 Je ne jette rien dans la nature, j'utilise les poubelles et je trie mes déchets

 Je ne ramasse et ne cueille aucune fleur, je les préfère dans le milieu naturel

 Je ne sors pas des sentiers identifiés (terrain sports mécaniques, circuit VTT ou cycloport, sentier de randonnée ...)

 Je stationne ma voiture sur un emplacement réservé à cet usage

 Je privilégie le covoiturage pour me rendre sur les lieux de pratique sportive

**Ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
VENDEE

*Le Comité Départemental UFOLEP Vendée s'est engagé dans une charte de respect des principes du développement durable en partenariat avec*



Dans chaque département, une équipe de professionnels est à votre écoute pour trouver :

- l'adresse d'un club
- un lieu de pratique
- un calendrier de manifestations sportives, des stages de formation
- les modalités d'affiliation, d'assurance et de prise de licence

## UFOLEP 53

33 bis allée du vieux St Louis  
53014 Laval Cedex  
Tél : 02 43 53 07 17  
Fax : 02 43 67 01 73  
[ufolep53@fal53.asso.fr](mailto:ufolep53@fal53.asso.fr)

## UFOLEP 72

18 rue Béranger  
72000 Le Mans  
Tél : 02 43 39 27 23  
Fax : 02 43 39 27 26  
[ufolep72@laligue.org](mailto:ufolep72@laligue.org)

## UFOLEP 44

9 rue des olivettes- BP 74107  
44000 Nantes  
Tél 02 51 86 33 34  
Fax 02 51 86 33 29  
[ufolep44@fal44.org](mailto:ufolep44@fal44.org)

## UFOLEP 49

14 bis, av. Marie Talet  
49100 Angers  
Tél : 02 41 96 11 53  
Fax : 02 41 60 85 95  
[ufolep49@wanadoo.fr](mailto:ufolep49@wanadoo.fr)

## UFOLEP 85

Maison des Sports  
202 Bd A. Briand  
85000 LA ROCHE SUR YON  
Tel : 07 71 06 57 24  
[ufolep.85@gmail.com](mailto:ufolep.85@gmail.com)  
[www.cd.ufolep.org/vendee](http://www.cd.ufolep.org/vendee)  
et sur FACE BOOK

Retrouvez nous sur  
**FACEBOOK**   
**UFOLEP 85**

## UFOLEP PAYS DE LA LOIRE

Maison des sports  
44 rue Romain Rolland Bat C  
44100 NANTES  
02 40 38 34 57  
[ufoleppaysdelaloire@gmail.com](mailto:ufoleppaysdelaloire@gmail.com)  
[www.cr.ufolep.org/paysdelaloire](http://www.cr.ufolep.org/paysdelaloire)



L'Ufolep, un acteur du réseau de la Ligue de l'Enseignement

